

Article 4 de l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare

Date de mise à jour : 17 Avril 2023

Notre analyse

La formation au Certificat d'aptitude à l'hyperbarie (CAH), pour la mention A et la mention D, forme les travailleurs à occuper l'ensemble des fonctions sur un chantier de travaux hyperbars.

Il ne faut toutefois pas oublier que le Chef des Opérations Hyperbars (COH).

Celui-ci doit non seulement posséder le CAH de la mention concernée par son activité, mais également être désigné par son employeur pour occuper la fonction.

Article 4 de l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare

Contenu de la formation :

Pour permettre l'acquisition des compétences listées à l'article 1er, l'organisme de formation élabore une formation à la prévention du risque hyperbare sur la base des objectifs pédagogiques généraux fixés aux annexes I à IV du présent arrêté et en prenant en compte les exigences réglementaires fixées par les arrêtés définissant les procédures de travaux et d'intervention, pris en application de l'article R. 4461-6 du code du travail.

Cette formation comprend des séquences pédagogiques théoriques et pratiques. Les séquences pédagogiques pratiques utilisent les équipements et matériels présents sur la plateforme pédagogique, dont le contenu est précisé, par mention, aux annexes I à IV.

Le contenu de cette formation est adapté à la nature des activités des travailleurs, à leur niveau de responsabilité, de qualification et d'expérience professionnelles. Il est mis à jour de manière constante en tenant compte de l'évolution des connaissances, des techniques et de la réglementation.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbars

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)